MAÎTRE D'OUVRAGE
Commune d'ASSON
20 place Saint Martin
64800 ASSON
Tel. : 05 59 71 02 65
Jours et heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et les lundis et mercredis de 14h00 à 17h30
Profil acheteur (demande de renseignements et envoi des offres) :
https://demat-ampa.fr/

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

Objet de la consultation :

TRANSFORMATION DE LA CUISINE DE L'ECOLE DU BOURG EN CUISINE DE PRODUCTION

Date et heure limites de réception des offres :
Le 23 novembre 2026 à 12H00

MAÎTRISE D'OEUVRE
Agence Publique de Gestion Locale
Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture
Maison des Communes
CS 40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél. : 05 59 84 59 42

Fax : 05 59 84 59 47

1. Procédure

La présente procédure adaptée, passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique, est ouverte.

Le présent dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur figurant en page de garde.

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme mais les personnes ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

2. Allotissement et tranches

Le présent marché public est divisé en 7 lots :

LOT N°1. : GROS ŒUVRE - CHARPENTE– CPV 45223220-4

LOT N°2. : PLATRERIE - FAUX-PLAFOND - ISOLATION - PEINTURE - CPV 45324000-4

LOT N°3. : ELECTRICITE - CPV 45315000-8

LOT N°4. : VENTILATION - PLOMBERIE - CPV 45331000-6

LOT N° 5 et 5 bis : MATERIELS PROFESSIONNELS DE CUISINE ET CUISINE PROVISOIRE - CPV 39221000-7

LOT N°06 : CLOISONSONNEMENT ISOTHERME CUISINE ET CUISINE PROVISOIRE - CPV : 45421141-4

LOT N°07 : REVETEMENT DE SOL - CPV 19522000-1

3. Présentation de l'offre : contenu de l'enveloppe

I. Pièces à remettre

Quel que soit le nombre de lots auxquels ils soumissionnent, les candidats remettront un seul dossier de candidature. En revanche, un dossier complet d'offre devra être remis pour chaque lot.

Le pli doit faire l'objet d'un seul dépôt. Si plusieurs plis sont déposés pour un même objet, seul le dernier dépôt sera pris en compte.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

A. Pièces de candidature à remettre

1. Pièces relatives aux conditions de participation

a. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété notamment dans sa rubrique F1 relative aux exclusions de procédure des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du CCP ou équivalent.
b. Formulaire DC2 complété a minima aux rubriques A à C3, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier :

- aptitude à exercer l'activité professionnelle : justification de l'inscription à un registre professionnel ;
- capacité économique et financière les chiffres d'affaires (3 derniers exercices, global et en lien avec l'objet du marché) ;
- capacités techniques et professionnelles : références pour travaux similaires sur les 5 dernières années.

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

L'acheteur public n'impose aucune forme de groupement.

En cas de groupement conjoint,
- le mandataire est solidaire,
- une répartition en nature et en pourcentage ou en montant des prestations exécutées par les membres est demandée.

2. Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

a) Attestations et certificats permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
b) Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance remise par l'URSSAF, MSA) pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.
c) Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'attributaire.
d) Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels.
e) Attestation d'assurance de responsabilité décennale.

Le cas échéant :

f) Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente.
g) Pour les professions libérales, certificat de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) pour les cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès
h) En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement.
i) Copie du ou des jugements prononcés, si l'attributaire est en redressement judiciaire.
j) Copie de la déclaration de détachement de chaque salarié transmise à l'inspection du travail du lieu de la prestation et copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle institutionnel, si l'attributaire détache des salariés en France.
k) Liste nominative des salariés étrangers (date d'embauche, nationalité, Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), si l'attributaire fait appel à de la main d'œuvre étrangère soumise à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du Travail pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.

B. Pièces de l'offre à remettre

- le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment complété et daté, accompagné, le cas échéant, d'une décomposition par cotraitant ;
- le devis descriptif quantitatif ;
- un mémoire permettant d'apprécier les propositions techniques du soumissionnaire sur les postes servant au jugement du critère Valeur technique et, le cas échéant, les fiches produits correspondant à ses propositions ;
- un mémoire permettant d'apprécier les propositions du soumissionnaire d'un point de vue environnemental en suivant **obligatoirement le cadre de réponse fourni** dans le dossier de consultation (thématiques et nombre de pages). Ce mémoire servira au jugement du critère Valeur environnementale de l'offre ;
- l'attestation de visite des lieux signée par un représentant de la maîtrise d'ouvrage remise à l'occasion de la visite du site sauf pour le lot n° 5 et 5 bis ;

II. Variantes et prestations éventuelles supplémentaires (PSE)

A. Variantes ou PSE à l'initiative de l'acheteur

Le présent marché public comprend des variantes en remplacement **et/ou** supplémentaires éventuelles à l'initiative de l'acheteur. Les soumissionnaires devront impérativement remettre une offre comprenant une réponse à l'ensemble des variantes sollicitées par l'acheteur. A défaut, l'ensemble de leur offre serait écarté.

B. Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter des variantes, c'est-à-dire des solutions modifiant les spécifications techniques de l'offre de base définies dans le présent dossier de consultation et non prévues par l'acheteur.

Toutefois, ils ont l'obligation de remettre en accompagnement une offre correspondant aux prescriptions du présent dossier de consultation. **La variante devra être présentée sous la forme d'une offre complète, distincte de l'offre de base, accompagnée notamment d'un détail de prix similaire à celui sollicité pour l'offre de base (DPGF ou DQE / Devis) et de tout document technique utile à l'appréciation de la variante**. Le soumissionnaire devra identifier chaque document sur les pages de gardes en indiquant « variante » ou « offre de base ».

A défaut, le soumissionnaire verrait la totalité de ses propositions écartée pour irrégularité.

Dans tous les cas, les variantes proposées devront au minimum se conformer aux prescriptions de la solution de base telle que prévue dans le dossier de consultation. La variante doit garantir une qualité équivalente à celle de la solution de base.

4. Remise des offres

Les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront écartées.

I. Transmission électronique

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant en page de garde du présent document et être adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur figurant sur cette même page de garde. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, pré-requis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises. Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui (maître d'œuvre notamment) pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur ou son représentant.

II. Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB, CD-Rom,...)

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (CD-Rom ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être adressée aux coordonnées du maître d'ouvrage figurant en page de garde du présent document, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine.

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :
- « Copie de sauvegarde » ;
- l'objet de la consultation tel qu'il figure en page de garde du présent document ;
- le nom du soumissionnaire.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : si la signature électronique est exigée pour les documents en version dématérialisée, ils doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant les mêmes date et heure au siège du maître d'ouvrage.

5. Critères de sélection et jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers (moyens, compétences et/ou références) remis par le candidat.

En présence de variantes, y compris sollicitées par l'acheteur, celui-ci se réserve le droit d'écarter toutes les solutions de base ou toutes les variantes avant d'effectuer une analyse complète et finalisée.

Si des variantes sont admises, remises et retenues pour analyse, l'analyse des offres se fait directement entre toutes les propositions remises (offres de bases et variantes) sur les critères énoncés ci-dessous.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- le prix des prestations 65 %, au vu du détail des prix ;

- la valeur technique des prestations 20 %, au vu :
 - des propositions techniques sur les postes identifiés dans le devis ;
 - de la documentation technique relative au(x) produit(s) proposé(s) ;

- La valeur environnementale des prestations 15 %, au vu :
 - du profil environnemental des produits et matériaux du projet ;
 - de la performance environnementale des moyens matériels affectés ;
 - de l'impact environnemental lié à la méthodologie d'exécution envisagée.

Appréciation du critère "prix" :
La note pour le prix est calculée ainsi : N = 13 X (Pm/P) avec Pm = prix de l'offre moins-disante et P = prix de l'offre étudiée.

Appréciation du critère "valeur technique de l'offre" :
Chaque lot comporte un ou plusieurs postes qui servent à l'appréciation de ce critère. Ces postes sont repérés dans le devis et il est précisé pour chacun l'objectif recherché.
Chaque candidat a donc la possibilité de proposer mieux sur ces postes en respect de l'objectif à atteindre.

Dans le cas où les améliorations ont pour origine la qualité des fournitures, le candidat fournira obligatoirement, la ou les documentation(s) technique(s) du ou des produit(s) proposé(s) ; à défaut, son offre sera considérée comme n'ayant pas fait l'objet d'amélioration.

Pour les lots 5 et 5bis, 6 et 7, la valeur technique de l'offre sera jugée sur le mémoire technique fourni par l'entreprise selon des critères définis sur le devis descriptif.

La valeur technique sera appréciée en considérant la pertinence des propositions effectuées, sur la base de la méthodologie et/ou des produits proposés, par l'application d'une note qui variera entre 0 et 4.

Une offre considérée comme inférieure à l'objectif recherché sera écartée.

Appréciation du critère "valeur environnementale de l'offre" :
La valeur environnementale sera appréciée sur la base d'un mémoire environnemental détaillé en **suivant obligatoirement le cadre fourni** remis par le candidat (15 pages maximum, hors fiches techniques équipements et matériaux à joindre en annexe). La note globale sera sur 3 points.

Le mémoire environnemental (voir cadre fourni) comprendra les dispositions techniques et organisationnelles que le candidat propose d'adopter pour les performances en matière de protection de l'environnement dans l'exécution des travaux.

L’attention des candidats est attirée sur le soin qu’il convient d’apporter au mémoire justificatif, qui devra apporter des réponses circonstanciées par rapport au projet et aux enjeux et spécificités du site. Le mémoire ne devra pas avoir un caractère généraliste.

La note globale sera calculée en additionnant les notes prix, valeur technique et valeur environnementale.

L’acheteur public se réserve la possibilité d’écarter une offre dont la valeur technique insuffisante serait incompatible avec les objectifs attendus.

Après l’analyse des offres, l’acheteur public se réserve la possibilité de négocier avec le ou les soumissionnaire(s) ayant présenté les trois meilleures offres. Il n’est alors pas tenu d’en informer les autres soumissionnaires.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes au devis descriptif quantitatif, ou à l’acte d’engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l’erreur ou l’omission. S’il accepte et qu’il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l’acte d’engagement (soit par une mise au point annexée à l’acte d’engagement soit par correction directe dans l’acte d’engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée de l’analyse comme non cohérente.

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu’il produise dans le délai imparti par l’acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 et suivants et R.2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L’acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

6. Renseignements complémentaires et visites du site

Pour tout renseignement complémentaire, s’adresser au maître d’ouvrage via le profil acheteur figurant en page de garde du présent document.

Les soumissionnaires de tous les lots exceptés ceux du lot 05 et 05 bis doivent avoir connaissance des lieux avant de remettre leur offre. A défaut de justifier d’une connaissance acquise (travaux déjà réalisés dans le même bâtiment, par exemple), la visite préalable des lieux par l’entreprise est obligatoire et lui permettra de juger des moyens, méthodologies et techniques à mettre en œuvre pour réaliser l’intégralité des travaux dans les délais impartis.

Le certificat de visite ou la justification de la connaissance acquise par l’entreprise, attestera de manière globale la prise en compte des contraintes spécifiques liées au projet et à son environnement.

Les visites du site seront groupées et se dérouleront sur place les :

- Mardi 10 novembre 2026 à 9h00
- Mercredi 18 novembre 2026 à 9h00